



Prendre appartement avant séparation

Par **madoff**, le **21/10/2013** à **16:43**

bonjour

avec ma femme , nous sommes propriétaire d'une maison (nous avons encore un emprunt)nous allons nous séparer , cela semble inéluctable, pour l'instant aucune démarche juridique n'a été entamé, je souhaite avant même ces démarches prendre un appartement , une personne m'a dit que c'était impossible car on ne peut avoir deux résidences principales mais que c'était possible si je loue un meublé

qu'en est-il ? [fluo]merci[/fluo]

Par **Marion3**, le **21/10/2013** à **16:54**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal (meublé ou pas)tant que vous n'avez pas l'accord du JAF qui vous sera donné lors de la non-conciliation.

Voyez un avocat rapidement.

Cdt

Par **madoff**, le **21/10/2013 à 16:56**

même si on est d'accord tous les deux ?

Par **Marion3**, le **21/10/2013 à 16:59**

Même si vous êtes d'accord tous les deux.

Voyez un avocat et demandez un référé (procédure d'urgence).

Par **madoff**, le **21/10/2013 à 17:00**

qu'est ce qui l'interdit en fait ?

Par **Marion3**, le **21/10/2013 à 17:15**

Le fait que vous soyez marié.

Par **amajuris**, le **21/10/2013 à 17:49**

qui vous oblige à une communauté de vie.

Par **anne02**, le **21/10/2013 à 20:33**

Et il risque quoi ? Car de mon expérience personnel, mon mari a claqué la porte le 31/06/2012 quand nous parlions de divorce, n'a pas prit d'avocat et n'a pas donné signe de vie lors de la convocation à l'audience de non conciliation...Et résultat des courses, je lui dois la moitié d'un loyer durant la procédure deux fois plus élevé que la moitié des échéances de prêt qu'il me devra. Je précise aussi qu'il a refait sa vie amoureuse donc franchement je pense que les tribunaux s'en foute un peu que Monsieur aille prendre un appart et que chacun refasse sa vie...(désolé un peu blasée)